

BON DE COMMANDE
RENOUVELLEMENT VALIDATION PERMIS DE CHASSER
SAISON 2020/2021

Plusieurs choix de paiement : (un seul type de règlement possible)

- En ligne : sur notre site Internet www.chasse59.net par carte bancaire (les Nouveaux Permis et les Mineurs ne peuvent pas valider par internet). Réception de votre validation soit par courrier soit par mail (impression à domicile dans ce dernier cas)
- Par courrier : renvoyez cet imprimé accompagné d'un CHEQUE à l'ordre du **GU FDC 59**
- Par virement : renvoyez cet imprimé en cochant la case VIREMENT, et effectuez le versement (en précisant nom/prénom et N°du permis de chasser) sur le compte GU FDC59 ci-dessous, réservé exclusivement pour les validations :

Code IBAN : FR76 1007 1590 0000 0010 1781 216
Code BIC : TRPUFRP1

- Au guichet de la FDC 59 à Chérenge : dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, nous vous demandons d'éviter au maximum de vous déplacer. Néanmoins pour ceux qui ne peuvent faire autrement, nous vous proposons dans ce cas de réserver un créneau horaire à partir de notre site ou en nous appelant au 03.20.41.45.63, vous évitant ainsi des files d'attente. Prévoyez votre stylo, si vous réglez par chèque.
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h et les samedis 5, 12 et 19 septembre de 9h à 12h.
- Paiement en 3 fois sans frais : uniquement avec 3 chèques à l'ordre de **FDC 59** datés à la date d'envoi et ensuite premier dépôt à réception puis à un mois et deux mois d'intervalle (informations au 03.20.41.45.63)

A compléter :

Nom :

Prénoms⁽¹⁾ (impératif) :/...../.....

Adresse :

Code Postal/Ville / Pays :

Tél portable : - Mail :

Rappel :

Depuis 2019, la notion des « **Communes Limitrophes** » n'existe plus pour les validations départementales (seul subsiste le maintien du droit de chasse sur l'entièreté du territoire de chasse pour ceux qui sont sur 2 départements)

Le **carnet bécasse** de la saison précédente (2019/2020) doit être retourné, obligatoirement à la Fédération **avant le 30 juin 2020**.

! IMPORTANT ! :

La souscription d'une **assurance** chasse couvrant les risques liés à la pratique de la chasse est **OBLIGATOIRE**.

Lors de toute action de chasse, vous devez être porteur des pièces suivantes :

- ✓ Votre volet permanent du permis de chasser
- ✓ Votre attestation d'assurance
- ✓ Votre validation annuelle du permis de chasser
- ✓ Votre carnet de prélèvement bécasse national (si vous chassez la bécasse) ou l'application Chassadapt sur smartphone



FEDERATION DES CHASSEURS DU NORD
rue du Château – 59152 CHERENG
Tél : 03.20.41.45.63 – Fax : 03.20.41.45.61
E-mail : webfcdc59@chasse59.net
Internet : <http://www.chasse59.fr>

